

Des formes de conjugalité dans l'immigration marocaine en France

C.Delcroix, Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France, *Migrations Société*, n°145 janvier-février, 2013, pp. 79-90.

Introduction

Nous allons nous pencher ici sur les formes familiales et les dynamiques conjugales de couples ayant migré du Maroc vers la France dans les années soixante et soixante - dix. Ils font partie d'une génération, restée longtemps silencieuse et invisible, qui a et est toujours confrontée à d'importants défis sociaux, éducatifs et économiques. Les relations intergénérationnelles sont soumises à rude épreuve en situation de migration. Le projet de mobilité sociale inscrit dans la décision de quitter le Maroc pour vivre en France a imposé à ces couples de nombreuses remises en question de la division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes, des apprentissages, des adaptations, des recompositions et des ruptures. Il a fallu faire face aux crises liées aux accidents du travail, aux pertes d'emploi, au manque de ressources économiques, à la gestion des papiers et aux difficultés rencontrées par leurs enfants pour se construire un avenir en étant issus du monde ouvrier et confrontés au racisme et à la disparition des emplois industriels. Notre objectif est ici de donner à ces parents une visibilité, une légitimité dans la sphère publique pour montrer la complexité, la diversité, l'orientation de cette génération vers la résolution des crises.

Comment ont-ils réussi à concilier une vie professionnelle chargée et une vie de famille ? Ils sont aujourd'hui parents d'enfants eux-mêmes devenus adultes et citoyens français dans leur majorité. L'histoire de ces couples est celle d'une génération charnière entre un « ici » et un « là-bas ». Ils ont bien souvent des frères et des sœurs dont le parcours migratoire s'est inscrit au Maroc et dans d'autres pays européens. Leur projet familial s'est fondé sur la comparaison, le processus d'erreurs et de changements de conduite. Ils sont toujours à la recherche de stratégies capables de les aider à surmonter les obstacles liés à la précarité et au déracinement. Comment concilier réalités du pays dans lequel on vit et pressions de la famille et de la société du pays d'origine ? Des familles sont éclatées dans plusieurs pays européens : cela amène une diversification des pratiques mais aussi des formes de rivalité par rapport au projet de mobilité. Ce qui a motivé leur départ, c'est le désir de réussite sociale. Comment garder l'esprit de famille au-delà de ces différences ? La recherche de la réussite matérielle se fait-elle aux dépens de l'équilibre familial et conjugal ?

Ces adultes, arrivés à l'âge des bilans, sont détenteurs de clefs de compréhension et de ressources de sens indispensables à leurs enfants et petits-enfants appelés à innover pour faire face à ce que Claudine Attias-Donfut appelle le « désenchaînement des générations ». En effet, « les immigrés sont des pionniers. Cette position unique et inimitable leur interdit de s'ériger en modèle. Ce sont leurs enfants qui vont fonder une nouvelles lignée, eux-mêmes n'en sont que les passeurs »¹.

Pour mieux connaître les dynamiques conjugales et familiales de ces couples, nous nous fondons sur les résultats d'enquêtes menées sur des familles vivant en situation précaire dans des « cités » de villes françaises², composées de logements sociaux qui forment des

¹ Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff, *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*, Stock, un ordre d'idée, Paris, 2009, p.28

² Catherine Delcroix, « des récits croisés aux histoires de familles », *Current Sociology/Sociologie contemporaine*, n°43, 1995 ; « les parents des cités : la prévention familiale des risques encourus par les

quartiers. Ceux-ci sont soumis à des programmes de développement social et urbain fondés sur des politiques spécifiques, regroupées sous le vocable de « politique de la ville ».³ Cet article ne concerne donc pas toutes les familles marocaines installées en France mais celles qui vivent dans ce type de contexte. Ces parents ont été amenés à éduquer leurs enfants avec l'aide de professionnels mais ont aussi été très contrôlés. En effet, par le biais de ces rencontres avec des enseignants, des travailleurs sociaux, ils se sont constitués des réseaux qui sont à la fois « facilitants » et « contrôlants ».

Ces recherches se sont fondées sur la méthodologie de la « biographical policy evaluation »⁴, que l'on peut traduire par une évaluation biographique des politiques publiques. Il s'agit de témoignages biographiques recueillis pour mettre en évidence les forces et les faiblesses des politiques publiques en ce qui concerne leurs effets sur la vie quotidienne. Un des aspects traités était les équilibres familiaux. Parents et enfants ont été interviewés séparément et ensemble. Il s'agissait de reconstituer des « historiques de famille » et les étapes de la vie de ces familles.

D'autre part, nous nous basons aussi sur une étude de cas inscrite dans la durée⁵, celle d'une famille marocaine installée en France depuis plus de trente ans. Ces parents ont eu huit enfants, six garçons et deux filles. Après avoir interviewé environ deux cents familles, dont une cinquantaine d'origine marocaine, il a paru intéressant d'approfondir l'étude de cette famille, qui partageait avec beaucoup d'autres des situations liées à la précarité et au parcours migratoire. Nous les avons rencontrés à de nombreuses reprises pendant les six années pendant lesquelles nous les avons suivis. Il s'agissait d'ajouter aux entretiens l'observation dans la durée. Nous avons vécu avec cette famille, nous l'avons observée dans la vie quotidienne. Nous voulions restituer la dynamique des rapports de genre et des rapports inter et intra-générationnels, sans rester figés sur l'identification de logiques d'action idéaltypiques. Nous décrirons d'abord les formes familiales à l'arrivée en France, puis nous envisagerons les processus de dissociation entre couple parental et couple conjugal, et enfin les effets des crises sur la parentalité et la conjugalité.

1. Formes familiales à l'arrivée en France

Les hommes sont d'abord venus seuls s'embaucher comme ouvriers dans le bâtiment, l'agriculture, le nettoyage industriel ou l'automobile... Ils ont travaillé dans des secteurs

enfants », *Les annales de la recherche urbaine*, n°83-84, 1999 ; « discrédit et action collective. La lutte d'une association de « pères musulmans », in Emmanuelle Lada et alii, *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin, 2004 ; (sd) « *Opération de rénovation urbaine de l'agglomération drouaise. Etude exploratoire. Méthodologie de participation des habitants* » UVSQ, Versailles, 2008

³ Depuis le début des années 80, les gouvernements successifs ont élaboré et mis en œuvre une « politique de la ville », c'est-à-dire une politique publique globalisante, partenariale, transversale et territorialisée. L'objectif est de remédier aux difficultés socio-économiques des habitants en incitant à décloisonner l'activité des différentes institutions (municipalité, écoles, agences pour l'emploi, associations, police..) et en les amenant à travailler ensemble au niveau local. Cette synergie peut faciliter l'aide apportée aux personnes mais, les informations à leur sujet étant ainsi rassemblées, elle permet aussi un plus grand contrôle des conduites. Les pratiques éducatives sont devenues un enjeu central car aux yeux des autorités, c'est par elles que passe la prévention de la délinquance.

⁴ U. Apitzsch/ L. Inowlocki/ M. Kontos: The method of biographical policy evaluation. In: Ursula Apitzsch/ Maria Kontos (eds.): *Self Employment Activities of Women and Minorities. Their Success or Failure in relation to Social Citizenship Policies*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften/Springer Science and Business Media

⁵ Catherine Delcroix, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité ?*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2005

caractérisés par la pénibilité, les hauts risques d'accident et le peu de qualification des emplois tenus. Ils changeaient souvent d'entreprises, faisaient des séjours au pays pour y voir leurs familles et récupérer. En 1974, après le choc pétrolier, des difficultés économiques provoquent en France le licenciement de nombreux ouvriers non qualifiés. Le chômage devient un problème national. C'est dans ce contexte économique incertain que le gouvernement français, à la suite d'autres pays européens qui avaient pris cette décision en 1973, suspend l'immigration des travailleurs extra-communautaires non qualifiés. Ce changement de la loi française sur l'immigration conduit les immigrés présents en France à revoir de fond en comble leurs stratégies de vie. La France n'accepte plus de nouveaux immigrés, mais ceux qui sont déjà installés pourront faire venir leur femme et leurs enfants⁶. Dans les années 70 et 80, une partie des femmes ayant émigré pour suivre leurs maris sont berbères et viennent de villages du Moyen-Atlas, d'autres sont issues d'Agadir et de ses environs ou d'autres encore ont quitté les régions frontalières de l'Algérie. Elles disposent en arrivant en France d'un faible capital culturel.

Petit à petit, c'est une migration de peuplement qui met fin aux migrations tournantes. Ils restent cependant jusqu'à aujourd'hui des situations qui maintiennent des hommes travaillant dans le secteur agricole séparés de leur famille. C'est ce que rapporte une jeune femme marocaine (Ouarda) de trente ans, mariée en France avec un Français descendant de Marocains à propos de son père : « *Mon père restait 8 mois en France avec un contrat agricole et 4 mois au Maroc. On n'est pas resté beaucoup avec papa. On connaissait la France de loin. Et puis il a eu un accident du travail. On a pris un avocat, tout a été conçu pour l'exploiter. C'est le patron qui décide s'il peut ou non régulariser le travailleur en France. Mes parents et nous (mes deux frères, ma sœur et moi), nous n'étions jamais en sécurité ! J'ai quand même décidé de me marier en France et j'ai aidé mon père pour ses papiers. Il avait amené avec lui un peu de la France chez lui au Maroc.* ».

Identités recomposées ou repli sur la famille et nostalgie du pays d'origine

Les couples s'installent pour de bon et créent un ménage dans un univers inconnu. Leurs descendants naissent en nombre important⁷. Les questions de la conjugalité mais aussi de la perpétuation de la lignée et des transmissions se posent différemment dans un processus migratoire. Ils fondent une famille nucléaire. Amin par exemple (le père de la famille Nour longuement suivie par l'auteur), qui travaille en France depuis 1969, décide de faire venir du Maroc sa nouvelle épouse. « *J'ai fait, le passeport touriste. Je l'ai amenée ici. Quand j'ai fait le contrat, le bureau de main-d'œuvre m'a dit qu'il y avait pas de logement et qu'il fallait que ma femme retourne au Maroc. Je suis allé à l'Office des migrations, j'ai fait une demande à la préfecture pour que ma femme ait le droit de rester (elle était en enceinte). La préfecture a accepté* ». Il accepte le seul travail qu'il trouve. « *A la fin 1974, il n'y avait pas de travail, alors j'ai dit d'accord à un patron qui habitait loin. Je prenais le train à quatre*

⁶ En 1997, les Marocains vivant en France sont au nombre de 516.000, cfr : « *Tendances des migrations internationales, Rapport annuel 1996* », OCDE, Paris, 1997, pp 67-70. De plus comme le souligne Salah Ferhi, le nombre des personnes issues d'un pays du Maghreb ayant ou non acquis la nationalité française et vivant en France « atteint facilement les 4 millions ». Salah Ferhi, « L'immigration arabe dans le monde », *Migrations Société*, Vol.21, n°125, septembre octobre 2009, pp.11-40, p.16

⁷ « Entre 1969 et 1990, d'après l'Office des migrations (OMI), il est entré, dans le cadre du regroupement familial, 140.635 personnes. L'un des résultats d'un tel phénomène est le rajeunissement de cette immigration. Ainsi en 1990, les moins de vingt ans représentaient 32% de la population totale et les moins de quarante ans, 55,8% » in Ahzène Zérahoui, « Les Algériens, de la migration à l'installation », in P.Dewitte(dir), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, La Découverte, 1999, p.122

heures du matin et je restais à la gare jusqu'à huit heures avant de commencer sur le chantier, et le soir je rentrais chez moi vers vingt et une heures. ». Sa femme Djamilia (âgée de 45 ans au moment de l'entretien et mère de huit enfants), une fois installée dans un appartement situé au cœur d'une cité, a dû s'adapter : « *Quand je suis venue ici, je pleurais, j'avais perdu ma famille. Je ne savais pas parler français...* ».

Comme d'autres épouses se retrouvant dans la même situation, elle se concentre sur sa fonction de mère, se sent reconnue, appréciée, ce qui permet un certain dialogue entre elle et son mari : « *ça s'est bien passé. Il ne voulait pas me laisser sortir dehors, mais quand même...le samedi et le dimanche, on sortait. On partait chez la famille de loin, on allait faire des visites, des musées, on partait au jardin des plantes.* ». Elle a le désir de s'ouvrir à une nouvelle société et le fait que le couple ait dû ajuster ses comportements en vue d'être en règle avec l'administration a été l'occasion de nombreux échanges. Cela a commencé à souder leur relation. Il comptait sur elle, elle comptait sur lui. Un respect mutuel s'est installé. Le projet commun de faire leur vie en France de façon définitive fut pour eux, comme pour tous les couples poursuivant un but semblable, source d'équilibre et de dynamisme. Avec le temps et la montée du chômage ouvrier, certaines femmes sont entrées sur les marchés du travail, ce qui a comme nous le verrons ci-après beaucoup transformé les rapports conjugaux et familiaux.

Dans d'autres couples, des épouses très isolées définissent « leur appartenance essentiellement par rapport au passé, en construisant une identité liée aux origines et en continuant à rêver de retourner au Maroc, même si la présence des enfants - qui considèrent (...) la France comme leur pays- leur font prendre conscience que ce rêve ne deviendra jamais réalité. « *Mon pays reste le Maroc* », « *mon cœur est marocain* », nous ont dit les femmes constituant ce groupe et qui emploient en permanence dans leurs discours l'expression « *chez nous* » pour indiquer la manière dont se passe les choses au sein de la communauté des compatriotes, en opposition aux modèles et aux styles de vie des Italiens et des Français, qui à leurs yeux restent fondamentalement étrangers. »⁸.

Le projet de ces conjoints n'est pas toujours en harmonie et évolue dans le temps. Même s'il y avait au départ la volonté de fonder avant tout un couple parental dont l'objectif est en migrant d'élargir le « champs des avenir possibles » pour leurs enfants, ils n'ont pas nécessairement la même position sur les rapports et le type de distance à avoir avec le « ici » et le « là-bas ».

La question des transmissions culturelles notamment, fait beaucoup débat. En effet, contrairement aux familles françaises qui ne sont pas seules à socialiser leurs enfants, elles savent pouvoir compter sur l'action quotidienne de l'école, voire des médias, pour contribuer à cette socialisation. Même si elles ne font aucun effort conscient, elles savent que leurs enfants finiront par leur ressembler. Il n'en est pas du tout de même pour les parents émigrés/immigrés. Venus d'ailleurs, d'une autre culture, souvent d'une autre religion, ils ont longtemps été seuls à essayer d'en transmettre quelque chose à leurs enfants, dans des conditions très difficiles.⁹

Quelle langue doit-on parler en famille, comment pratiquer et transmettre l'appartenance religieuse, faut-il l'imposer ou pas ? Comment traiter en France du contrôle de la sexualité des filles (si importante pour l'honneur familial) et des rapports hommes-femmes qui dans la société traditionnelle marocaine, d'où sont issus ces parents dont nous parlons est du ressort

⁸ Eva Lorenzoni, « Appartenance identitaire et migration : Marocaines en France et en Italie », *Migrations Société*, Vol.21, n°123-124, mai-août 2009, pp. 225-239, p.230

⁹ Daniel Bertaux et Catherine Delcroix, « Transmissions familiales et Mobilités » introduction du dossier « Transmissions familiales en migration », *Migrations Société*, Vol.21, n°123-124, mai-août 2009, pp. 89-96

de la responsabilité familiale ? Autant de questions qui amènent ces femmes et ces hommes à s'interroger les rapports entre couple parental et couple conjugal.

2. Couple parental et couple conjugal : effets des crises sur la parentalité et la conjugalité

Beaucoup des couples rencontrés ont commencé leur vie maritale sur la base d'une division traditionnelle et patriarcale des rôles. Leurs unions avaient été majoritairement arrangées au sein de leurs familles respectives. Certaines s'étaient conclues sans le consentement de l'épouse. L'installation en France a profondément modifié les rapports conjugaux. Vivre en terre étrangère souvent sans l'appui de la famille impose un travail d'équipe qui implique de distribuer les rôles en fonction des difficultés à affronter.

Au départ, il n'y avait pas de séparation entre couple parental et conjugal. Le mariage s'est fait autour du partage d'un intérêt collectif, du modèle du patriarche qui ramène l'argent, qui a les contacts avec l'extérieur, qui exerce l'autorité... Ce modèle vole en éclats suite à des accidents du travail, des mises au chômage pour des pères... et des femmes qui investissent le monde du travail. Fatiha (âgée de 50 ans au moment de l'entretien et mère de dix enfants) explique ainsi la transformation de sa vie de femme et d'épouse : *« Ne pas avoir choisi son mari et ne pas avoir été à l'école, c'est deux choses... Je mourrai avec (...) Mes filles ont choisi leur mari. Je voulais qu'elles fassent des études. Je travaille pour les aider. J'ai encore huit enfants à la maison (...) Moi, j'ai toujours voulu bouger, j'ai fait des formations, des stages. Je ne voulais pas rester à la maison, je voulais sortir, voir du monde. Mon mari ne voulait pas mais je l'ai fait. Je travaille au lycée pour nettoyer les classes. J'ai fait des remises à niveau, de l'alphabétisation. ».*

Les accidents du travail des moments charnières dans la vie des couples rencontrés

Dans les années 80, l'instabilité du marché du travail force beaucoup des hommes rencontrés comme Amin à changer de nombreuses fois d'employeur. Malgré cela, il avait un bon salaire ce qui rendait le climat familial favorable.

En juin 1980 puis à nouveau en 1982, Amin (âgé alors de 40 ans) est victime d'accidents du travail. *« Je rangeais la place de l'ascenseur. J'étais sur l'échafaudage et je suis tombé du deuxième étage dans la cage d'ascenseur. J'ai eu une fracture du talon et je suis resté quatre mois hospitalisé ».* Ce deuxième accident est inscrit dans un parcours professionnel que nous avons rencontré chez d'autres pères de famille interrogés. Il ne semble pas lié au manque de conditions de sécurité de l'entreprise où il travaillait mais plutôt au fait que depuis l'adolescence, il a travaillé sans compter ses forces et dans des conditions souvent extrêmes.

A son arrivée en France, en 1969, Amin est contraint de trouver un patron qui accepte de faire les démarches administratives nécessaires pour le sortir de la clandestinité. Celui-ci le régularise à condition qu'il accepte de rester son ouvrier pour un salaire très faible pendant trois ans et plusieurs mois après sa régularisation. *« Je ne sais pas se souvient Amin. On ne comptait pas les heures. Jusqu'à minuit...non, de sept heure du matin à sept heure du soir. On arrêtait une heure à midi. J'ai passé trois ans avec ce patron-là. On a fait une villa. On est rentrés dans la villa. On n'avait pas de lit, juste des planches. ».*

Dans les années 1960, on trouve beaucoup d'immigrés comme Amin, dans des petites entreprises du bâtiment, qui ne respectent pas la législation du travail. Ils sont en situation irrégulière, ce qui les rend particulièrement dépendants. *« L'articulation de l'exploitation directe et de la précarité juridique autorise à parler d'un « système de travail migrant ». Les*

conditions de travail extrêmes, associées à des modes d'habitat insalubres, entraînent effectivement une dégradation rapide de la santé. »¹⁰. A travers le récit d'Amin et de ses proches, nous découvrons comment, en une dizaine d'années, précédées par son activité de berger et d'agriculteur au Maroc, il voit son capital-santé s'affaiblir et sa vigilance diminuer, ce qui va le conduire à l'accident.

Après cette épreuve, il est contraint de s'arrêter de travailler. Il obtient une faible pension trimestrielle pour invalidité. Et malgré ses demandes de reconversion professionnelle à la Cotorep, il se voit refuser le droit de retravailler. Encore une fois son cas n'est pas singulier. Beaucoup de travailleurs immigrés n'ont pas eu droit à des formations pendant leur vie professionnelle et n'y ont pas non plus droit après avoir subi un accident du travail. L'impasse médico-socio-professionnelle où se trouve Amin va provoquer de graves difficultés sociales et familiales. Elle entraîne ce que Yves, médecin du travail appelle « *des syndromes de rupture, d'abord dans le corps, puis du projet migratoire d'insertion sociale. Il est rompu par l'accident du travail. Tous les sacrifices consentis par le migrant n'ont plus de raison d'être. Comme professionnel de la santé, on repère alors des conséquences psychologiques et familiales graves.* ».

La crise familiale et sa résolution

Ce changement de situation a beaucoup de répercussions sur l'équilibre de la famille. Non seulement il affecte son budget, mais il rend les rapports entre le mari, la femme et les enfants très tendus. Amin se sent inutile. Il est très sombre, devient dépressif parfois violent. Il se sent dévalorisé en tant qu'homme. Il repense avec nostalgie à son pays d'origine. Situation inextricable. Mais en recevant l'autorisation médicale de se rendre à nouveau au Maroc, Amin retrouve un peu de joie de vivre. Il est parti pour restaurer une ruine pour donner un toit à sa famille lorsqu'ils viendraient en vacances. Arrivé dans son village, Amin revoit ses amis et leur fait part de ses états d'âme. Pour lui changer les idées, l'un d'eux lui propose la bigamie (il n'était pas lui-même bigame) comme remède. Il lui présente Habiba, Amin l'épouse sur le champ : avoir une deuxième femme est considéré comme un attribut de virilité par certains musulmans. Derrière ce raisonnement, il y a chez cet ami l'espoir de pouvoir profiter des aller-retour d'Amin entre la France et le Maroc, où résidait sa deuxième épouse, pour obtenir des biens de consommation introuvables dans son village.

Amin n'est pas le seul ouvrier marocain dans son cas. Dans une recherche qu'elle a menée en France et au Maghreb, Lamia Missaoui a découvert le même comportement de la part d'hommes se trouvant dans l'incapacité d'exercer officiellement en France un emploi¹¹. Comme Amin, ceux-ci étaient fiers d'être bien considérés professionnellement. Après avoir été accidentés, la société leur a renvoyé l'image d'assistés. Pour échapper à cette stigmatisation, ils ont retissé des liens avec leur région d'origine. Certains comme Amin sont devenus bigames. Petit à petit, ils se sont reconstruits socialement dans leur village et sont devenus des notables.

En France, c'est la crise, Djamila et ses enfants n'acceptent pas le remariage d'Amin.. Djamila est mise devant un dilemme : divorcer ou accepter. Elle en parle à l'assistante sociale qui s'occupe de la famille. Celle-ci lui conseille de se séparer d'Amin. Elle prend la décision inverse : « *J'ai voulu, explique-t-elle, que mes enfants continuent à vivre avec leur père, qu'il ne les laisse pas.* ». Elle négocie un nouveau type de rapport avec son mari. Elle ne divorcera pas mais de son côté, il accepte vu ses retours tous les deux mois au Maroc qu'elle prenne en main l'organisation du ménage. Elle qui sortait peu, se charge dorénavant avec l'aide de sa

¹⁰ Maryse Tripier, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, l'Harmattan, 1990

¹¹ Lamia Missaoui, « Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas », *Revue européenne des migrations internationales*, volume 11, n°1, 1995, pp.53-73

filles aînées des tâches administratives : « *chaque fois qu'il est nécessaire pour l'un de mes enfants que j'aie à parler avec son professeur, ou qu'il doit aller chez le médecin, ou qu'il doit se présenter pour trouver un travail, je l'accompagne. Je me renseigne, je ne laisse jamais tomber. Je suis derrière lui.* ».

Parallèlement, Djamila s'investit au sein de groupes de parents et de professionnels qui réfléchissent ensemble aux moyens de prévenir les risques (d'échec scolaire, de toxicomanie, de chômage..) encourus par les jeunes du quartier¹². L'épreuve de la bigamie, contrairement aux apparences, a renforcé chez Djamila sa capacité à être actrice de sa vie et influente dans la sphère privée et publique. En arrivant en France, pendant dix ans, elle a connu une période de bonheur conjugal auquel son mariage forcé ne l'avait pas destinée à priori. Elle a su négocier avec Amin le statut de partenaire, obtenu pour leurs enfants la liberté de choisir leur futur conjoint. Malgré les obstacles, elle a su retrouver par le dialogue avec son mari un certain équilibre familial important pour la réussite de leurs enfants. La crise familiale a donc consolidé leur couple parental mais aussi mis entre parenthèse leur couple conjugal. Suivre dans la durée un couple singulier confronté aux mêmes types de problèmes que de nombreux autres ménages permet de décrire l'action en mouvement, par exemple de découvrir le travail constant de redéfinition des rapports de genre entrepris ici par Djamila avec Amin. Il s'agit d'un exemple particulier d'un processus plus général : c'est que les rapports entre les membres des familles immigrées changent constamment comme d'ailleurs dans toutes les familles autochtones ou pas. Il faut en finir avec un certain fixisme, qui accompagne généralement le regard qu'une société porte sur l'Autre. En effet, l'Autre est autant susceptible de changement que soi-même. Adopter un point de vue dynamique permet d'échapper à « une analyse culturelle du genre (qui) produit parfois des images statiques qui ne sont pas moins déterministes que les explications biologiques des rôles masculins / féminins dans la société¹³ ».

En guise de conclusion

Maintenir la famille en équilibre entre « ici » et « là-bas » pour assurer le devenir de leurs enfants est entre époux un objet de débats constants et souvent de conflits. C'est de leur capacité à résoudre les crises familiales engendrées par l'exploitation et la précarité de leurs conditions d'existence que dépendent aussi en partie les rapports que leurs enfants entretiennent avec la France. En effet, les résultats des enquêtes menées montrent une différence d'appréciation entre les parents et les enfants à propos de leur expérience. Les adultes, arrivés en France en tant qu'immigrés marocains, se perçoivent comme privilégiés par rapport aux membres de leur famille restés au Maroc. C'est ce sentiment qui explique leur patience face à la précarité. Il leur donne la force et le calme nécessaires pour rechercher les solutions qui sont à leur portée comme par exemple, la gratuité de l'école et des soins de santé. Les enfants, qui se comparent aux jeunes de leur génération, n'ont pas du tout ce point de vue. Ils se sentent discriminés et craignent que leur avenir ne soit bouché comme descendants d'immigrés.

A travers ces quelques exemples de la dynamique des formes de conjugalité des couples marocains venus fonder une famille en France dans les années 60-70, apparaît l'obligation pour eux de ne pas opposer des traditions figées à une « modernité » omnipotente ; ils tentent plutôt, en se basant sur des évaluations de leurs expériences et de celles de leurs proches, de prendre là où ils trouvent les éléments qui leur permettent d'avancer.

¹² Catherine Delcroix, « Transmission de l'histoire familiale et de la mémoire historique face à la précarité », *Migrations Société*, Vol.21, n°123-124, mai-août 2009, pp. 143-157

¹³ Laura Nader, « Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, 25, 1, 2006, pp.12-23, p.23

